

ATTRIBUTION DES SUBVENTION 2024 CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

Madame Marylène BEAUSSART, rappelle les dispositions de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que l'attribution des subventions assorties de conditions d'octroi donne lieu à une délibération distincte du vote du Budget.

Rappelle également l'obligation résultant des dispositions de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001, de conclure une convention avec les Associations recevant une subvention supérieure à 23 000 euros à l'effet d'en définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation.

Il est proposé au Conseil :

- D'attribuer les subventions suivant le tableau joint en annexe, conformément à l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et comme reprises au Budget Primitif.
- De conclure une convention définissant les conditions d'octroi des subventions avec chacune des associations pour lesquelles le montant octroyé atteint 4 000 euros suivant le modèle annexé à la présente délibération.

Il est rappelé au Conseil la délibération du 19 décembre 2023 autorisant le versement d'avances sur subventions et sur participations aux associations et autres structures financées par la Ville afin de leur assurer un niveau de trésorerie suffisant pour démarrer l'exercice 2024. Pour les associations concernées, le montant des avances ainsi accordées est à déduire du montant global définitif accordé dans le cadre de la présente délibération.

Les dossiers de demande de subventions des Associations ont été présentés aux Commissions afférentes.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Conseil Municipal convoqué le : 05 Avril 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2024 – 18h00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN à partir de 18h50, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur DEVOS,
Madame Karine VANDERSTRAETEN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur DEFRUIT, jusqu'à 18h50,
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

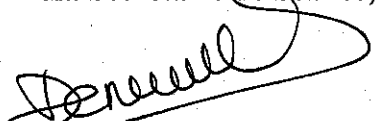
Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal,

- Oûi l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve ces propositions ;
- Décide de l'attribution des subventions suivant le tableau joint en annexe ;
- Autorise le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à conclure les conventions à venir suivant le modèle annexé.
- *Ne prennent pas part au vote pour les organismes suivants :*
LES AMIS DU JUMELAGE : Michèle KERCKHOF, Marylène BEAUSSART ;
ASSOCIATION GRAVELINOISE DES AMIS DE LA MEDIATHEQUE : Michèle KERCKHOF, Nathalie RIOT ;
BASKET CLUB MARITIME GRAVELINES GRAND-FORT-PHILIPPE : Karine VANDERSTRAETEN, Valérie GENEVET
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 11 AVRIL 2024
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEUVILLE



Le MAIRE,


Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 15 AVR. 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le 15 AVR. 2024